

– la maison du sport européen –

Tweets du mois

POINTS PROJECT

@POINTS_EU Feb 21
Thanks to @EuSport, @lelosyv and @paolao for the opportunity to introduce the work done by the @EOCEUOffice to the Expert Group on #Integrity in Cyprus. @val_capelli presented the activities of the @POINTS_EU and @SIGGS_EU projects to the audience.

EOC EU Office

@EOCEUOffice Feb 21
Today we welcomed the delegation of @OlympicUA led by President & Olympic Champion Sergey Bubka. Excellent discussions e.g. on external relations, sport diplomacy, EU funding opportunities and internationalisation of the @EUErasmusPlus, European sport model & visa policy.

EOC EU Office

@EOCEUOffice Feb 20
It is a great pleasure to celebrate the @EOCEUOffice 10th anniversary! What started in 1993 as Office of German Sport became a truly European endeavour in 2009, when opened by then @iocmedia President Jacques Rogge, @EOCmedia President Patrick Hickey & @DOSB President Thomas Bach

Table des matières

Editorial 2

UNION EUROPEENNE ET SPORT

La Commission européenne évalue les règles concernant les aides d'états relatives au sport 3

Le Tribunal annule la décision de la Commission relative aux aides d'État en faveur des clubs de football espagnols 4

Le Bureau des COE auprès de l'UE présente le projet POINTS lors de la troisième réunion du Groupe d'experts sur "l'intégrité " 5

La Commission organise un petit-déjeuner sportif concernant la piraterie comme menace pour le sport européenne 6

Le Conseil et le Parlement parviennent à un accord sur la directive concernant le droit d'auteur 7

FINANCEMENTS, ETUDES ET PROJETS

INTERPOL accueille le 1er séminaire de formation du projet POINTS à Lyon 8

Le 6eme Sport Infoday réunit un nombre record de participants 9

INFORMATIONS INTERNES ET VISITES

Visite à Bruxelles d'une délégation du CNO Ukrainien dirigé par le Président Bubka 10

LE COIN DES PARTENAIRES

Les partenaires du projet « Play Volleyball, grow with it » se rencontrent au siège de CEV 11

EDITORIAL

Chers lecteurs,

Il y a 10 ans, le 20 février 2009, le bureau des COE auprès de l'UE était officiellement inauguré par les Présidents du CIO (Dr Jacques Rogge), des COE (Patrick Hickey) et de DOSB (Dr Thomas Bach). Le bureau européen des COE succédait à l'Office européen du sport allemand, créé en 1993, parallèlement au lancement du marché unique européen. Le sport allemand s'était rendu compte très rapidement que l'Union européenne aurait une influence majeure sur le sport organisé en Europe. Bien que la situation juridique soit différente aujourd'hui, les tâches du bureau n'ont guère changé depuis 1993. D'une part, il reste important de servir de lien entre le sport olympique et les institutions européennes et, d'autre part, de représenter avec détermination les intérêts du sport organisé dans tous les domaines qu'ils soient purement sportifs, tels que le bénévolat ou l'inclusion sociale, ou liés aux questions sportives de haut niveau telles que les droits des médias ou la politique de concurrence.

Depuis que le sport a été inclut dans le Traité de Lisbonne, en 2009, l'éventail des sujets sport s'est encore élargi. Le bureau des COE auprès de l'UE a joué un rôle majeur dans la promotion de l'inclusion du sport dans le programme Erasmus, dans une meilleure compréhension du rôle social et inclusif du sport et dans la mise en évidence de son importance en tant que facteur économique. D'autre part, l'Union européenne a également contribué à maintenir à l'ordre du jour des questions difficiles telles que la gouvernance, l'égalité des genres et la protection des mineurs.

Mais où en sommes-nous maintenant ?

Des progrès ont été réalisés, en particulier dans le domaine du contrôle des aides d'État. Avec l'inclusion du sport dans les catégories d'exemptions définies par le règlement européen sur le sujet, les investissements dans le domaine des infrastructures sportives sont largement exemptés de l'obligation de notification, augmentant la sécurité juridique et réduisant la bureaucratie.

Dans le même temps, l'application de la législation anticartel européenne au sport est devenue un véritable défi. La tâche n'est plus de se demander si les activités économiques des fédérations relèvent du droit communautaire mais à expliquer de meilleure manière aux institutions de l'UE que les fédérations doivent être interconnectées aux niveaux international, européen et national afin de garantir l'application de règles sportives communes à tous les niveaux. Non pas dans le sens d'une entente, mais afin de garantir des conditions de concurrence équitables et d'éviter le chevauchement des compétitions au moyen d'un calendrier sportif commun. Préserver le modèle sportif européen, sauvegarder et développer ses mécanismes de solidarité, promouvoir le sport de base sont probablement les plus grands défis que le bureau européen des COE devra relever au niveau de l'UE dans les années à venir.

Un grand merci à tous ceux qui nous ont soutenus au cours des 10 dernières années et un merci spécial à tous les membres du personnel et stagiaires, anciens et actuels, qui ont contribué au succès de notre travail durant cette période !

En vous souhaitant une très bonne lecture



Folker Hellmund
Directeur du bureau des COE auprès de l'UE

UNION EUROPEENNE ET SPORT

La Commission européenne évalue les règles concernant les aides d'états relatives au sport

La Commission européenne a annoncé son intention de prolonger, pour deux ans, sept règles en matière d'aides d'État, qui expireront en 2020. Dans le même temps, la Commission a également lancé, au début de l'année, une évaluation de ces règles en matière d'aides d'État, afin de déterminer s'il y a lieu de les proroger ou éventuellement de les actualiser à l'avenir. Deux de ces règles, le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) et le règlement de minimis, ont clairement eu des effets positifs sur les aides d'État liées aux investissements dans les infrastructures sportives.

Depuis 2013, l'UE a mis en œuvre la modernisation des aides d'État, une réforme majeure des règles communautaires sur les aides d'État. L'un des aspects de la réforme était la révision de la liste des exemptions par catégorie générales, permettant aux États membres de mettre rapidement en œuvre des aides d'État, pour une série d'activités définies, sans notification ni approbation préalable de la Commission. La référence aux "*aides d'État en faveur des infrastructures sportives et de loisirs multifonctionnelles*" dans le RGEC a renforcé la prévisibilité et la sécurité juridique du soutien aux investissements dans les infrastructures sportives.

Toutefois, un certain nombre de règles en matière d'aides d'État doivent expirer à la fin de 2020, la Commission commence donc à préparer une future mise à jour des règles en la matière en prenant deux mesures :

- La Commission a l'intention de prolonger de deux ans (jusqu'à fin 2022) la validité des règles en matière d'aides d'État.
- La Commission évaluera ces règles en procédant à un "contrôle d'aptitude" qui sera utilisé par la Commission pour décider s'il y a lieu de proroger ou, éventuellement, d'actualiser les règles.

Un commentaire sur la nécessité de prolonger les règles peut être communiqué à la Commission jusqu'au 7 mars. La prochaine étape pour le mouvement sportif consiste à s'assurer que la valeur ajoutée et l'efficacité de ces règles en matière d'aides d'État pour les investissements dans les infrastructures sportives soient clairement exprimées dans l'évaluation globale réalisée par la Commission européenne afin de maintenir à l'avenir ce régime d'exemption.

Le Bureau européen des COE suit de près le dossier et vous tiendra au courant des initiatives à venir.

Le Tribunal annule la décision de la Commission relative aux aides d'État en faveur des clubs de football espagnols

Une loi espagnole de 1990 exigeait que tous les clubs de football professionnels espagnols se convertissent en sociétés anonymes de sport (SPLC) afin d'encourager une gestion plus responsable de leurs activités. Toutefois, les clubs sportifs professionnels remplissant certaines conditions fiscales, ont été autorisés à continuer à fonctionner comme des clubs sportifs. Quatre clubs professionnels espagnols de football - le Fútbol Club Barcelona (Barcelone), le Club Atlético Osasuna (Pampelune), l'Athletic Club (Bilbao) et le Real Madrid Club de Fútbol (Madrid) - ont choisi cette option.

En juillet 2016, la Commission européenne a considéré le régime fiscal de quatre clubs de football professionnels espagnols comme une aide d'État et a déclaré que l'Espagne avait illégalement mis à exécution une aide d'État sous la forme d'un privilège fiscal en faveur de ces quatre clubs professionnels. La Commission a conclu que les mesures d'aide publique accordées par l'Espagne à ces clubs de football leur avaient conféré un avantage déloyal par rapport à d'autres clubs, en violation des règles communautaires sur les aides d'État. Par conséquent, la Commission européenne a décidé que ces clubs devaient rembourser l'aide qu'ils avaient reçue.

Les décisions et la procédure utilisée par la Commission dans ces affaires ont été contestées devant le Tribunal et, en dernier ressort, devant la Cour de justice des Communautés européennes. Le 26 février 2019, le Tribunal de l'UE a rendu son verdict, annulant la décision de la Commission, notamment dans l'affaire T-865/16, Fútbol Club Barcelona contre la Commission.

Le Tribunal précise en premier lieu que le caractère équivoque de l'avantage allégué résulte des caractéristiques même du régime. De plus, le Tribunal s'interroge sur la question de savoir si la Commission disposait d'éléments suffisants pour affirmer que le régime fiscal des organisations sans but lucratif était de nature à placer les bénéficiaires dans une position plus avantageuse que s'ils avaient été tenus d'opérer comme SPLC.

Tout en admettant la position de la Commission selon laquelle un taux d'imposition nominal préférentiel avait été appliqué, de 1990 à 2015, aux quatre clubs qui bénéficient du régime, le Tribunal a jugé que l'avantage en résultant ne pouvait être dissocié des autres composantes du régime fiscal des organisations sans but lucratif. Par exemple, le Real Madrid Club de Fútbol avait argué que la déduction fiscale pour réinvestissement des bénéfices extraordinaires était plus élevée pour les SPLC que pour les entités à but non lucratif notamment sur la question des transferts des joueurs. Les bénéfices pouvaient être réinvestis dans l'achat de nouveaux joueurs et que le régime fiscal appliqué aux organisations sans but lucratif avait donc été beaucoup plus dommageable que celui applicable aux SPLC.

PLUS D'INFORMATIONS

[Communication de presse de la Commission européenne sur les aides d'État concernant les clubs de football espagnols](#)
[Arrêt du Tribunal de première instance de l'UE sur la décision de la Commission relative aux aides d'État](#)

Le Bureau des COE auprès de l'UE présente le projet POINTS lors de la troisième réunion du Groupe d'experts sur "l'intégrité dans le sport"

Les 21 et 22 février 2019, la Commission européenne a organisé la troisième réunion de son groupe d'experts sur "l'intégrité dans le sport", à Larnaca, Chypre.

En plus des experts des États membres, des représentants d'organisations sportives étaient également invités aux réunions du groupe en qualité d'observateurs. Plusieurs organisations sportives, dont le Bureau européen des COE, European Athletics, l'UEFA et la FIFA, ont participé à cet événement à Chypre, aux côtés d'autres organisations telles qu'ENGSO, INTERPOL, EUROPOL, l'UNODC et le Conseil de l'Europe.

Quatre thèmes principaux étaient à l'ordre du jour durant ces deux jours de réunion 1. Manipulation des compétitions sportives 2. Bonne gouvernance, 3. Lutte contre la corruption et 4. Protection des mineurs dans le sport.

Sur les deux premiers thèmes, manipulation des compétitions et bonne gouvernance, l'objectif de la réunion était essentiellement de se concentrer sur les activités des participants et de partager les bonnes pratiques.

A la suite d'une discussion générale sur les initiatives récentes des États membres, le Conseil de l'Europe a fait le point sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives, signée par l'Australie. Malgré 32 signataires, la Convention a encore besoin de deux ratifications supplémentaires (3 à ce jour) avant d'entrer en vigueur.

Les activités du Partenariat international contre la corruption dans le sport (IPACS) ont également été discutées en mettant l'accent sur le travail du groupe de travail 3 "*comment promouvoir la convergence des cadres de bonne gouvernance existants*".

Cette première journée a également vu la présentation de quatre bonnes pratiques dont les deux projets menés par le Bureau des COE auprès de l'UE pour la bonne gouvernance et cofinancés par l'UE : les projets SIGGS et POINTS. Valentin Capelli, chef de projet, a présenté aux participants les objectifs du projet POINTS, le consortium et le calendrier des réunions futures. De plus, il a également présenté les lignes directrices pour les points de contact uniques sur les questions d'Intégrité, produites par le consortium, et les différentes activités menées (voir l'article consacré à ce sujet), en mettant l'accent sur la mise à jour de l'outil d'auto-évaluation SIGGS.

Au cours de la deuxième journée, les discussions ont porté sur deux études de l'UE :

- Cartographie de la corruption dans le sport dans l'UE
- Étude sur la protection des mineurs dans le sport

Alors que l'étude sur la sauvegarde des mineurs dans le sport n'en est qu'à ses débuts - Ecorys, l'organisation responsable, recueille actuellement des exemples concrets - le rapport final sur la cartographie de l'étude sur la corruption dans l'UE a été présenté au groupe.

L'étude dresse la liste des différents types de corruption qui peuvent se produire dans le sport, y compris les matches truqués, le dopage, la corruption, le blanchiment d'argent, les paris illégaux, l'évasion fiscale et les astuces commerciales avant de se concentrer sur quelques cas concrets provenant des onze pays où un examen systématique des informations disponibles a été possible.

Cinq recommandations principales concluent l'étude :

1. *Soutenir les mécanismes de coopération dans la lutte contre la corruption*

– la maison du sport européen –

2. *Améliorer les connaissances sur le sport et la corruption dans l'UE*
3. *Soutenir le développement du partage et de la diffusion des bonnes pratiques*
4. *Soutenir le développement d'une compréhension commune des sanctions appropriées et proportionnées pour les activités de corruption.*
5. *Soutenir l'élaboration de définitions et de cadres de mesure communs pour la "bonne gouvernance" et ses composantes.*

Plusieurs préoccupations concernant l'étude ont été exprimées par les États Membres et les observateurs. En effet, certains États membres ont déploré le fait que l'accent ait, une fois encore, été mis sur la manipulation des compétitions alors que l'objectif était de se concentrer sur d'autres aspects de la corruption pour la préparation de la future présidence finlandaise de l'UE. Une autre question concernait l'exactitude des données,

certains exemples semblant dépassés et/ou ne tenant pas compte de l'évolution récente intervenue dans plusieurs États membres. Enfin, les participants ont regretté le manque de précision des recommandations qui restent très générales.

Des discussions auront lieu entre les différents acteurs pour voir le suivi à donner à l'étude.

La prochaine réunion du groupe d'experts aura lieu à Helsinki, pendant la présidence finlandaise de l'UE qui débutera en juillet 2019.

PLUS D'INFORMATIONS

[Étude sur la cartographie de la corruption dans le sport dans l'UE](#)
[POINTS Site](#)

La Commission organise un petit-déjeuner sportif concernant la piraterie comme menace pour le sport européenne

Le 11 février, l'unité sport de la Commission européenne a organisé un petit-déjeuner de travail sur une thématique sportive. Cette initiative réunit des représentants de l'unité sport, d'autres services de la Commission européenne ainsi que des intervenants du monde du sport afin de discuter de sujets d'actualité. Pour cette réunion, Arnaud Decker et Cameron Andrews de Bein, ainsi que Mark Lichtenhein, président de la Sports Rights Owners Coalition (SROC), ont évoqué la menace du piratage des émissions sportives sur Internet.

Yves Le Lostecque, directeur de l'unité sport, a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté les intervenants, avant que M. Decker et M. Andrews ne présentent les différents types de contenus sportifs piratés et les effets qu'ils ont sur le marché.

En plus des formes traditionnelles de piratage de nouvelles formes telles que le streaming direct à partir de décodeurs, de sites Web de streaming ouverts et de dispositifs de streaming illicites ainsi que le streaming sur les médias sociaux menacent l'existence des diffusions sportives. Les développements technologiques conduisent à une augmentation de la piraterie partout où il existe un accès raisonnable à Internet. M. Decker a souligné que cette perte constitue également une menace pour le financement du sport, y compris d'importants paiements de solidarité pour le sport pour tous.

Ils ont ainsi présenté les mesures à prendre pour lutter contre le piratage en continu :

- Identifier les pirates et surveiller les flux illégaux pendant les matchs en direct ;
- Émettre des avis de retrait en direct aux FSI, aux CDN et aux plateformes de médias

– la maison du sport européen –

sociaux utilisés par les pirates pendant les matchs ;

- Utiliser des moyens techniques pour détecter les abonnements légitimes utilisés comme source de diffusion en continu ;
- Enquêter sur les pirates et prendre des mesures d'application de la loi contre eux afin de les dissuader et d'obtenir réparation pour les pertes causées par la piraterie.

Ils ont également évoqué le grand nombre d'obstacles à la suppression des sites web pirates, en particulier par le biais d'un marché européen non-harmonisé, où l'application des règles varie considérablement d'un pays à l'autre et où les affaires doivent être portées devant plusieurs juridictions. Ils ont ainsi appelé à un meilleur dialogue entre les détenteurs de droits, les radiodiffuseurs et les législateurs, et ont invité l'UE à agir en tant que facilitateur d'un tel dialogue.

Le Conseil et le Parlement parviennent à un accord sur la directive concernant le droit d'auteur

Le 13 février, le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil ont trouvé un accord concernant la directive européenne sur le droit d'auteur.

Cet accord ne reprend malheureusement pas un point important concernant la protection des organisateurs d'événements sportifs. En effet, il n'inclut pas le droit voisin pour les détenteurs de droits sportifs, comme le proposait le Parlement, et introduit des exemptions concernant la suppression des contenus sur les plateformes de partage de contenu, deux aspects négatifs pour le sport. Le droit voisin pour les détenteurs de droits sportifs (article 12a), qui avait été inclus dans la position du Parlement lors du vote en plénière (avec le soutien de 392 députés) et aurait renforcé la lutte contre le piratage sur Internet, a été rejeté tant par la Commission européenne que par les États membres.

Mark Lichtenhein a insisté sur le fait que le sport était particulièrement touché par la piraterie, car la valeur de la diffusion sportive réside principalement dans l'expérience en direct, contrairement au cinéma ou à la musique. Il a souligné que SROC s'était battue pour une reconnaissance des droits des organisateurs sportifs afin de mieux se défendre contre le piratage et a fait référence à ses activités concernant la directive européenne sur le droit d'auteur et les dialogues avec les plateformes de médias sociaux. Il a également insisté sur le fait que le piratage n'était pas basé sur la tarification et la disponibilité du contenu sportif, mais sur le vol et la revente de contenu, soulignant que même le contenu diffusé gratuitement était piraté en ligne.

En outre, l'article 13 nouvellement inclus, qui traite de l'utilisation de contenu protégé par les fournisseurs de partage de contenu, a été développé plutôt dans l'intérêt des plates-formes que des titulaires de droits. Le nouveau paragraphe 4 exonère de leur responsabilité les fournisseurs de services de partage lorsqu'ils ont *"fait de leur mieux pour obtenir une autorisation"* (4a), *"fait de leur mieux pour assurer l'indisponibilité d'œuvres spécifiques"* (4b) et *"agi rapidement, sur réception d'une notification suffisamment motivée des titulaires de droits, pour retirer de leurs sites web ou pour bloquer l'accès aux œuvres et objets du droit notifiés et fait de leur mieux pour empêcher tout téléchargement futur"* (4c). En outre, le paragraphe 4a exonère les petits prestataires (*"dont les services sont mis à la disposition du public dans l'Union depuis moins de trois ans et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 millions d'euros"*) de toute responsabilité au-delà

– la maison du sport européen –

des "meilleurs efforts pour obtenir une autorisation". Cela pourrait représenter un obstacle de taille pour les titulaires de droits et retarder le retrait potentiel du contenu contrefait. La directive doit maintenant être approuvée à la fois par la plénière du PE et par le Conseil et entrera probablement en vigueur en mai 2019.

Au cours des discussions au sein de l'instance préparatoire du Conseil (réunissant les représentants permanents des États membres), qui a adopté le texte le 20 février, la Commission européenne a toutefois publié une déclaration dans laquelle elle affirme que "la Commission

reconnait l'importance des organisations de manifestations sportives et leur rôle dans le financement des activités sportives dans l'Union. Compte tenu de la dimension sociétale et économique du sport dans l'Union, la Commission évaluera les défis auxquels sont confrontés les organisateurs de manifestations sportives dans l'environnement numérique, en particulier les questions liées à la transmission illégale en ligne d'émissions sportives". Les implications concrètes de cette déclaration ne sont pas claires pour l'instant, mais pourraient, espérons-le, signifier que la Commission s'attaquerait plus vigoureusement à la question du piratage.

FINANCEMENTS, ETUDES ET PROJETS

INTERPOL accueille le 1^{er} séminaire de formation du projet POINTS à Lyon

Du 4 au 6 février, le projet POINTS a lancé avec succès sa deuxième phase avec le premier séminaire de formation pour les points de contact pour l'intégrité (SPOC) désignés par les organisations partenaires. Pour cette première réunion, INTERPOL a accueilli 18 participants de 11 organisations à son siège de Lyon (France) pour travailler sur le thème de la manipulation des compétitions dans le sport.



Le séminaire visait à fournir aux participants une solide compréhension du sujet de la manipulation de la compétition afin de leur donner les outils nécessaires pour faire face à des situations

difficiles dans leur rôle de SPOC. Dirigé par l'Unité de la prévention de la manipulation des compétitions et de l'intégrité dans le sport du CIO, le séminaire était organisé en cinq sessions couvrant un large éventail de sujets, notamment les règles et réglementations, l'environnement des paris sportifs, la sensibilisation et l'éducation à ces sujets.

Le premier jour du séminaire était une séance d'introduction donnée par l'équipe du Bureau européen des COE, à savoir le directeur Folker Hellmund et le chef de projet Valentin Capelli, qui ont présenté le projet POINTS et le concept de SPOC à tous les participants.

La deuxième journée a donné un aperçu global de la manipulation des compétitions et des paris sportifs. Différents aspects ont été présentés, respectivement par Jonne Silonsaari, COI, et Dieter Braekeveld, INTERPOL, qui ont examiné les éléments clés de la manipulation des compétitions et décrit les activités menées par les deux organisations dans ce domaine. Ensuite, Kevin Carpenter, de Genius Sport, a donné un aperçu de la façon dont les rapports de suivis sur

– la maison du sport européen –

les paris pouvaient soutenir les actions des organisations sportives.

La dernière partie du séminaire a porté sur deux aspects supplémentaires : les outils existants pour travailler sur les activités de prévention et de sensibilisation concernant la manipulation des compétitions et une session sur la manière d'enquêter sur ces sujets. Après une présentation du CIO sur leurs différentes campagnes et outils disponibles pour les CNOs, les participants ont réfléchi sur les moyens de s'engager dans des

activités de prévention avec leurs membres. La session s'est terminée par une simulation d'un cas de manipulation de compétition, qui visait à tester et à discuter les réactions des participants. Le Bureau des COE auprès de l'UE tient à remercier tous les orateurs ainsi que tous les participants pour avoir contribué à créer une atmosphère de travail positive tout au long des trois jours de séminaire.

Le 1er avril, le groupe se réunira à Francfort pour un séminaire sur la bonne gouvernance.

Le 6eme Sport Infoday réunit un nombre record de participants

Le 5 février, la Commission européenne et l'agence exécutive EACEA ont accueilli un nombre record de 650 participants dont des représentants de plusieurs fédérations européennes et comités olympiques nationaux, à sa manifestation annuelle consacrée au programme Erasmus+ Sport. La journée d'information avait deux objectifs principaux: informer les candidats potentiels sur les différentes facettes du programme Erasmus+ Sport, et créer un espace pour la recherche de partenaires. Alors que les représentants de la Commission européenne et de la future présidence croate du Conseil ont exposé le contexte de la politique du sport dans lequel s'inscrit le prochain appel à propositions, les experts de l'Agence exécutive se sont concentrés sur des questions pratiques telles que le processus de candidature et de sélection pour le présent appel à propositions (échéance : 4 avril 2019). L'après-midi était dédiée à une discussion plus approfondie sur le processus d'évaluation, les règles financières et de financement et les petits partenariats de collaboration. La journée d'information de cette année a également servi de "plate-forme" pour informer le monde du sport sur la préparation du nouveau programme Erasmus après 2020. Dans son introduction, Tibor Navracsics, commissaire européen du sport, a déclaré: "*Nous avons proposé de doubler le*

budget d'Erasmus - 550 millions pour 7 ans - afin de renforcer le soutien au sport de masse, de lancer de nouvelles actions de mobilité et de renforcer la dimension internationale". Le chef de l'unité Sport, Yves Le Losteque, a ensuite ajouté que la forme actuelle des actions soutenues par le Programme devrait rester similaire, avec une grande nouveauté sous la forme d'un "soutien à la mobilité", qui devrait être décentralisé - géré par les agences Erasmus+ nationales.

Erasmus+ Sport n'était pas le seul programme de financement de l'UE présenté lors de la journée d'information. La Commission européenne a saisi cette occasion pour informer les participants sur un certain nombre d'autres possibilités de financement intéressant les organisations sportives : Corps de solidarité européen, chapitre Jeunesse du programme Erasmus +, Fonds structurels et d'investissement européens. De plus, l'unité sport de la Commission européenne lancera trois appels à propositions dans le cadre des actions dites préparatoires et des projets pilotes ciblés : (1) Suivi et encadrement par le sport de jeunes à risque de radicalisation, (2) Le sport comme outil d'intégration et d'inclusion sociale des réfugiés, et (3) Echanges et mobilité dans le sport. Les appels pour ces projets devraient être publiés en avril.

INFORMATIONS INTERNES ET VISITES

Visite à Bruxelles d'une délégation du CNO Ukrainien dirigé par le Président Bubka

Le 21 février 2019, au lendemain de son 10ème anniversaire, le Bureau des COE auprès de l'UE a eu le plaisir d'accueillir, pour la première fois de son histoire, une délégation du CNO Ukrainien. Sous la conduite du président du CNO, M. Sergey Bubka, les représentants du mouvement olympique ukrainien ont reçu une présentation des activités du Bureau des COE auprès de l'UE, avant de discuter de plusieurs domaines politiques relatifs aux relations UE-Ukraine dans le domaine du sport et au-delà. Des questions telles que l'accès des organisations sportives ukrainiennes au financement de l'UE, y compris le soutien à la mise en œuvre de la Semaine européenne du sport dans les pays du partenariat oriental, la diplomatie sportive, les visas, le modèle sportif européen ou la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Ukraine dans le domaine du sport, étaient toutes à l'ordre du jour.



La visite au Bureau des COE de l'UE a également servi de préparation à une réunion avec Tibor Navracsics, commissaire européen chargé du sport. La réunion a été une excellente occasion de renforcer les relations UE-Ukraine dans le domaine du sport et de discuter de projets concrets, d'initiatives et de domaines de coopération future possible. La première de ces initiatives étant la participation du président Bubka au prochain Forum européen du sport auquel le commissaire l'a invité.

La réunion au Bureau des COE à Bruxelles et l'assistance fournie par le Bureau au CNO Ukrainien s'inscrivent dans le cadre des activités et services renforcés fournis aux CNO européens pour les pays non membres de l'UE. Parmi les exemples récents de ces activités, le séminaire organisé l'année dernière par le CNO de Serbie sur les possibilités de financement de l'UE et la coopération avec l'UE et l'effort actuel pour que le sport soit présent dans la future génération (2021-2027) des programmes de financement des relations extérieures de l'UE peut être mentionné.

LE COIN DES PARTENAIRES

Les partenaires du projet « Play Volleyball, grow with it » se rencontrent au siège de CEV

Le 14 février 2019, le siège de la Confédération Européenne de Volleyball à Luxembourg (CEV), a accueilli la réunion pour le lancement du projet financé par Erasmus+ "Play Volleyball, grow with it". La CEV a uni ses forces à celles de plusieurs partenaires pour développer ce sport au niveau local.

La réunion a débuté avec une session de "découverte" à laquelle ont participé des représentants de tous les partenaires, quatre fédérations nationales (l'Estonie, la Finlande, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Slovaquie), l'Université allemande du sport de Cologne, la faculté des sciences du sport de l'Université Hacettepe (Turquie) et l'Observatoire européen du sport et de l'emploi (EOSE). L'ordre du jour comprenait des discussions sur la mise en œuvre des projets ainsi qu'un examen de la situation actuelle au sein des fédérations nationales partenaires, en ce qui concerne la promotion et le développement du volley-ball au niveau local. Les partenaires se sont mis d'accord sur une répartition des tâches ainsi que sur le calendrier des réunions qui suivront dans les mois à venir.

"Nous choisirons des clubs de volley-ball locaux prêts à coopérer et à s'engager dans le projet en travaillant avec les écoles locales afin de faire de ce projet un succès. Il est important de s'engager avec les enfants au niveau d'entrée, car nous travaillerons avec des enfants âgés de 8 à 12 ans - c'est quelque chose que nous n'avons pas encore fait à l'échelle nationale en Estonie", a déclaré Laura Rogenbaum, chef de projet à la Fédération estonienne de volleyball. "Pour nous, il est très important d'établir un lien avec d'autres

pays qui participent au projet et de partager les meilleures pratiques. Il est également très important de travailler avec les enseignants à l'avance - en leur donnant des conseils et en s'assurant qu'ils peuvent faire passer le message aux enfants que le volley-ball est cool et amusant. Actuellement, le volley-ball peut continuer à être le sport de ballon avec le plus grand succès sur la scène internationale pour l'Estonie, c'est donc le bon moment pour utiliser cet atout pour amener le sport vers les écoles, car le basket-ball et le football dominent leurs programmes scolaires." Yeşim Bulca de l'Université Hacettepe et Jimmy Czimek de l'Université allemande du sport de Cologne se sont félicités de travailler sur un projet d'une telle ampleur auparavant. Ces deux institutions académiques de premier plan prépareront le matériel d'apprentissage pour tous les enseignants et entraîneurs impliqués dans le projet.